	17 () 11 00 ()
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 27.68 ares)
	Surcharges du plan de secteur
	10 1 4 1 1 4
3	December in the control of the contr
	Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire: Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01 Libellé: Philippeville
Guides Régionaux d'Urbanisme	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01 Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui
Guides Communaux d'Urbanisme	Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des
	incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):



	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui décrit à l'atlas en 2 ème catégorie
Cours d'eau	
	A 50 mètres: Oui décrit à l'atlas en 2 ème catégorie
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à	1 zone(s) d'aléa:
consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Oui
Axe de l'aissemement concentre	Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000



Servitudes	The state of the s
La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

Parcelle concernée	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: A
	Numéro: A 153 A



	DIG. 02056
	INS: 93056 Surface calculée: 83.12 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN
*	PHILIPPEVILLE-COOVIN
A*	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 83.12 ares)
26	rightone (10070 bolt 05712 thrus)
	Surcharges du plan de secteur
	O CALLED TO THE
Plan de secteur	0
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	D 11 1/ (CDII A -) - company co ò
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
	mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
Guides Régionaux d'Urbanisme	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	25/02/1999, 20/03/1999 Ct 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de
	publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du
	06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des
	constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
	Communaux d'Urbanisme: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
	Communaux de Bâtisse: Oui
	Code carto: 93056-RCB-0001-02
Guides Communaux d'Urbanisme	Libellé: Règlement communal sur la prévention des
	incendies dans les dancings et autres locaux où l'on
	danse
	Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre
	(arrêté))



	V .
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
	Axe du réseau hydrographique wallon: Non
Cours d'eau	A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000 Superficie concernée: 100% soit 83.12 ares



	Code du site: BE35029
	Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)



FIG. 1 (0) +1/2 a)	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
Control of the Contro	Section: A
Parcelle concernée	Numéro: A 162 A
Harris Harris Harris Harrison	INS: 93056
	Surface calculée: 169.65 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 169.65 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
3	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
*	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
Guides Régionaux d'Urbanisme	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Percelle située en CRII - Occiléé
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non
G II G	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
Guides Communaux d'Urbanisme	Communaux de Bâtisse: Qui
	Code carto: 93056-RCB-0001-02
2	Libellé: Règlement communal sur la prévention des





	incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non



	Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000	Superficie concernée: 98% soit 165.91 ares Code du site: BE35029 Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non



Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)
	r oret da r dyb de Cimiday)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
The second of th	Section: A
Parcelle concernée	Numéro: A 163 C
Parcene concernee	INS: 93056
	Surface calculée: 46.82 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
<u> </u>	
	Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zara(a) diaffactation
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 46.82 ares)
2	0 1 1 1 1 1 1 1 1
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
	December 16 and
	Prescriptions supplémentaires
· ·	Prescription supplémentaire : Non
	A
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	D. 11 : (CDII A : in a consent Démissant de
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
_	D 11 '. CDII A ès suur mamannas è
× =	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
	mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
Guides Régionaux d'Urbanisme	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Develle -it-ia an CDII. Encoignes at dispositifs de
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de
	publicité: Oui Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du
	06/09/1991
	Percelle située en CPII Ovelité acquetique des
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des
	constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
Guides Communaux d'Urbanisme	Communaux d'Urbanisme: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements



	C
	Communaux de Bâtisse: Oui
	Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des
	incendies dans les dancings et autres locaux où l'on
	danse
	Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre
	(arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc.
Sites à viere in a resp (CAD)	lotissement): Non Parcelle située dans un SAR: Non
Sites à réaménager (SAR) Schéma d'Orientation local	
	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
	Axe du réseau hydrographique wallon: Non
Cours d'eau	
	A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation	
Attention, les aléas "très faible" sont à	
consulter uniquement sur carte (échelles	La parcelle n'est située dans aucune zone
inférieures au 1:25.000).	Pareene it est situee dans adedite 2011e
Cette catégorie ne peut être complétée	
automatiquement dans cette fiche.	
	Parcelle traversée par un axe de ruissellement
Axe de ruissellement concentré	concentré: Non
Axe de l'uissement concentre	Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de
	ruissellement concentré: Non
	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire
	(II): Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II)
Zone de prevention des captages (51 W)	: Non
	Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III
	: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non
	Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle:
	Non
	Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle:
	Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la
Liste des arbres et haies remarquables	parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins
	de 5 mètres de la parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins
	de 10 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve dans la
	parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5
	mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10
	mètres de la parcelle: Non
	La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non



ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
Zone Natura 2000	Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000 Superficie concernée: 0% soit 0.01 ares Code du site: BE35029 Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non



Carte archeologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

Valoritation in	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
The second of the second record	FAGNE/
	Section: A
Parcelle concernée	Numéro: A 170
	INS: 93056
	Surface calculée: 166.28 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	2 Zone(s) d'affectation:
×	Forestière (4% soit 7.21 ares)
	Agricole (96% soit 159.07 ares)
	rigiteore (5070 bott 155.07 dress)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	Périmètre d'intérêt paysager
	Prescriptions supplémentaires
2	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
	mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
Guides Régionaux d'Urbanisme	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du
	06/09/1991



	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Oui Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non



	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10
	mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
	Sélection située dans un PIP: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
	Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000	G 4 1000/ 1116600
	Superficie concernée: 100% soit 166.28 ares Code du site: BE35029 Nome Possin formand de l'Harmatan
	Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non
	Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer
1	La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non
	La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30°: Non



Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	2/
	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: A
Parcelle concernée	Numéro: A 173 A
	INS: 93056
	Surface calculée: 36.31 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
Y	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 36.31 ares)
	Combones do man do costava
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	Périmètre d'intérêt paysager
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
e	
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	*
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
	mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
*	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les



	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02
Guides Communaux d'Urbanisme	Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Oui
Cours a eau	non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à	
consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non
	Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle:



	Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
*	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins
	de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins
/4	de 10 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve dans la
	parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5
	mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10
	mètres de la parcelle: Non
	La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
	Sélection située dans un PIP: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue
××	remarquable: Non
	Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
	2000
Zone Natura 2000	Superficie concernée: 100% soit 36.31 ares
	Code du site: BE35029
18	Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre
	d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été	
actualisée depuis plusieurs années et n'est	
donc plus à jour.	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne
Au fur et à mesure des mises à jour du plan	sont plus interrogées.
parcellaire cadastral,	
cette couche finira par complètement	
disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Parcelle contenant une wateringue: Non
Wateringue	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non
Canalisations de gaz Fluxys	Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250
y y	mètres: Non
»;	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des
	sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3
Banque de données de l'Etat des Sols:	du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature
<u></u>	strictement indicative ne menant à aucune obligation
	(Art. 12 §4 du Décret) : Non
	La parcelle n'a pas une présence de carrières
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	souterraines
	La parcelle n'a pas une présence de puits de mines
	La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens
	puits de mines



	La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

rental participant	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-FAGNE/ Section: A
Parcelle concernée	Numéro: A 174
	INS: 93056
	Surface calculée: 31.99 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement:
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	2 Zone(s) d'affectation:
	Forestière (89% soit 28.45 ares)
Plan de secteur	Agricole (11% soit 3.53 ares)
	Surcharges du plan de secteur
	Périmètre d'intérêt paysager
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
Guides Régionaux d'Urbanisme	Protégées en matière d'Urbanisme : Non



5/	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
7	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
*	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
2 (0)	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui
Guides Communaux d'Urbanisme	Code carto: 93056-RCB-0001-02
Guides Communaux u Orbanisme	Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on
*	danse
	Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
Cours d'eau	
	A 50 mètres: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
Aléa d'inondation	
Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000).	La parcelle n'est située dans aucune zone
Cette catégorie ne peut être complétée	
automatiquement dans cette fiche.	Parcelle traversée par un axe de ruissellement



	Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée II
	: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000 Superficie concernée: 100% soit 31.99 ares Code du site: BE35029 Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non



Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	(Art. 12 §4 du Décret): Non La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
Parcelle concernée	Section: A
	Numéro: A 177
	INS: 93056
	Surface calculée: 236.02 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
Plan de secteur	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 236.02 ares)
	Surcharges du plan de secteur
	Périmètre d'intérêt paysager



Prescriptions supplémentaires
Prescription supplémentaire : Non
resemption supplementatio. Item
Avant-projet et projet de modification du plan de secteur
Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
Périmètres des avant-projets et projets : Non
Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
Protégées en matière d'Urbanisme : Non
Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
mobilité réduite: Oui
Code carto: 93056-RMR-0001-01 Libellé: Philippeville
Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
Code carto: 93056-REP-0001-01
Libellé: Philippeville
Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
Communaux de Bâtisse: Oui
Code carto: 93056-RCB-0001-02
Libellé: Règlement communal sur la prévention des
incendies dans les dancings et autres locaux où l'on
danse
Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre
(arrêté))
Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Parcelle située dans un SAR: Non
Parcelle concernée par un SOL: Non
0 type(s) de zone(s):
Axe du réseau hydrographique wallon: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
province de nege)



-	non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Oui Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000 Superficie concernée: 100% soit 236.02 ares Code du site: BE35029 Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre
Zone Natura 2000 (100m)	d'une zone Natura 2000



Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)



Parcelle concernée	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-FAGNE/ Section: A Numéro: A 56 A INS: 93056 Surface calculée: 89.33 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Nom du plan du secteur d'aménagement: PHILIPPEVILLE-COUVIN 1 Zone(s) d'affectation: Agricole (100% soit 89.33 ares) Surcharges du plan de secteur Prescriptions supplémentaires
Parcelle concernée	Section: A Numéro: A 56 A INS: 93056 Surface calculée: 89.33 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Nom du plan du secteur d'aménagement: PHILIPPEVILLE-COUVIN 1 Zone(s) d'affectation: Agricole (100% soit 89.33 ares) Surcharges du plan de secteur
Parcelle concernée	Numéro: A 56 A INS: 93056 Surface calculée: 89.33 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Nom du plan du secteur d'aménagement: PHILIPPEVILLE-COUVIN 1 Zone(s) d'affectation: Agricole (100% soit 89.33 ares) Surcharges du plan de secteur
	INS: 93056 Surface calculée: 89.33 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Nom du plan du secteur d'aménagement: PHILIPPEVILLE-COUVIN 1 Zone(s) d'affectation: Agricole (100% soit 89.33 ares) Surcharges du plan de secteur
	Surface calculée: 89.33 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Nom du plan du secteur d'aménagement: PHILIPPEVILLE-COUVIN 1 Zone(s) d'affectation: Agricole (100% soit 89.33 ares) Surcharges du plan de secteur
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN 1 Zone(s) d'affectation: Agricole (100% soit 89.33 ares) Surcharges du plan de secteur
	Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN 1 Zone(s) d'affectation: Agricole (100% soit 89.33 ares) Surcharges du plan de secteur
	PHILIPPEVILLE-COUVIN 1 Zone(s) d'affectation: Agricole (100% soit 89.33 ares) Surcharges du plan de secteur
	1 Zone(s) d'affectation: Agricole (100% soit 89.33 ares) Surcharges du plan de secteur
	Agricole (100% soit 89.33 ares) Surcharges du plan de secteur
	Agricole (100% soit 89.33 ares) Surcharges du plan de secteur
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
Plan de secteur	
Plan de secteur	Prescriptions supplémentaires
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	T. T
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
' ×	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
	mobilité réduite: Oui
27	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
Guides Régionaux d'Urbanisme	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de
	publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
-	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du
	06/09/1991
	00/07/1771
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des
Cuides Communaux d'Urhanisme	I WILLIAM IN WILL OF THE TOTAL
Guides Communaux a Orbanisme	
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non



Permis d'Urbanisation	Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté)) Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc.
/	lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui décrit à l'atlas en 2 ème catégorie
	non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
Cours d'eau	
	A 50 mètres: Oui décrit à l'atlas en 2 ème catégorie décrit à l'atlas en 2 ème catégorie non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) décrit à l'atlas en 2 ème catégorie
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Oui Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins



	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins
	de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non
•	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
	La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
	Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000	Superficie concernée: 100% soit 89.33 ares Code du site: BE35029 Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret): Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret): Non
	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non



Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non- Parcelle contenant un site classé : Non-
	Parcelle contenant un ensemble architectural classé: Non
	Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
FAGNE/
Section: B
Numéro: B 78 E
INS: 93056
Surface calculée: 10.99 ares
Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
Nom du plan du secteur d'aménagement :
PHILIPPEVILLE-COUVIN
1 Zone(s) d'affectation:
Agricole (100% soit 10.99 ares)
Surcharges du plan de secteur
Périmètre d'intérêt paysager
Prescriptions supplémentaires
Prescription supplémentaire : Non
Avant-projet et projet de modification du plan de
secteur
Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
Périmètres des avant-projets et projets : Non
Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
Protégées en matière d'Urbanisme : Non
Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Dancelle gituée en CDII. A coès com moneron à
Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
Code carto: 93056-RMR-0001-01
Libellé: Philippeville
Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les



	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
*	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 93056-REP-0001-01 Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
247	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02
Guides Communaux d'Urbanisme	Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) décrit à l'atlas en 3 ème catégorie
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III: Non



Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
- X	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
	Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
5	Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
	La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue
	remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines



A:	La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (1% soit 0.12 ares)
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 78 H
arteme concerned	INS: 93056
	Surface calculée: 10.87 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
Plan de secteur	Agricole (100% soit 10.87 ares)
	Surcharges du plan de secteur
	Périmètre d'intérêt paysager
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
Guides Régionaux d'Urbanisme	Protégées en matière d'Urbanisme : Non



	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
	Communaux de Bâtisse: Oui
Guides Communaux d'Urbanisme	Code carto: 93056-RCB-0001-02
Salas Communada a Orbanisme	Libellé: Règlement communal sur la prévention des
	incendies dans les dancings et autres locaux où l'on
	danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non
cours a cad	A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation	+
Attention, les aléas "très faible" sont à	T
consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000).	La parcelle n'est située dans aucune zone
Cette catégorie ne peut être complétée	P
automatiquement dans cette fiche.	
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de
	ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II)



	: Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins dé 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines



	La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	secteur Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non
Plan de secteur	Périmètre d'intérêt paysager
	Surcharges du plan de secteur
	Agricole (100% soit 3.24 ares)
	1 Zone(s) d'affectation:
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Nom du plan du secteur d'aménagement :
	Surface calculée: 3.24 ares
A self-muse's	INS: 93056
Parcelle concernée	Section: B Numéro: B 91 C
	FAGNE/
mane and a resident along the second second second	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-



	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 93056-RMR-0001-01 Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01 Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	Classement: Alea faible par debordement



Banque de données de l'Etat des Sols:	sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	sont plus interrogées.
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour.	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Parc naturel Liste des arbres et haies remarquables	Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III: Non Parcelle située dans un parc naturel: Oui Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une cone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non



*	du Décret): Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret): Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

Parcelle concernée	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-FAGNE/ Section: B Numéro: B 100 A INS: 93056 Surface calculée: 22.74 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN 2 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (43% soit 9.76 ares) Agricole (57% soit 12.97 ares) Surcharges du plan de secteur Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires



	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 93056-RMR-0001-01 Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 93056-REP-0001-01 Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	2 type(s) de zone(s) : Autonome (RAA) Autonome (RAA)
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
	non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la



	province de liège)
	A 50 mètres: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) décrit à l'atlas en 3 ème catégorie
Aléa d'inondation	
Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non



ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilièr culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (28% soit 6.26 ares)



(Source.Si W)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
and the second s	Numéro: B 290 B
Parcelle concernée	INS: 93056
	Surface calculée: 395.92 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	THEM I EVIDEDE COOVING
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 395.92 ares)
	Surcharges du plan de secteur
DI	
Plan de secteur	
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	regionione conorae our res Business our save assessment
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
	mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
Guides Régionaux d'Urbanisme	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de
	publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du
	06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des
	constructions: Non
	constructions. Ivon



	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
Guides Communaux d'Urbanisme	Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
Zones a assamissement	
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation	A 30 metres. Non
Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Oui
Axe de l'aissement concentre	Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la
Liste des arbres et haies remarquables	parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5



culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection Inventaire du patrimoine immobilier	Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Detinoire Diana classés et genes de	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé :
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Oui Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre n sont plus interrogées.
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natur 2000
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
	mètres de la parcelle: Non



Carte archeologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

and the limit of the party of State (the	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 294 A
	INS: 93056
	Surface calculée: 42.34 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 42.34 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
* -	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
Cuida Désissas dillabasias	Libellé: Philippeville
Guides Régionaux d'Urbanisme	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991



	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non
Cours a one	A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée II: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle. Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non



	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non Sélection située dans un PIP: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé: Non Parcelle contenant un site classé: Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé: Non Parcelle contenant un site archéologique classé: Non Parcelle contenant une zone de protection: Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non



Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

Section: B Numéro: B 295 NS: 93056 Surface calculée: 91.58 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Nom du plan du secteur d'aménagement: PHILIPPEVILLE-COUVIN 2 Zone(s) d'affectation: Forestière (9% soit 8.38 ares) Agricole (91% soit 83.2 ares) Surcharges du plan de secteur Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire: Non Avant-projet et projet de modification du plan de secteur
Numéro: B 295 NS: 93056 Surface calculée: 91.58 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Nom du plan du secteur d'aménagement: PHILIPPEVILLE-COUVIN 2 Zone(s) d'affectation: Forestière (9% soit 8.38 ares) Agricole (91% soit 83.2 ares) Surcharges du plan de secteur Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire: Non Avant-projet et projet de modification du plan de
NS: 93056 Surface calculée: 91.58 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN 2 Zone(s) d'affectation: Forestière (9% soit 8.38 ares) Agricole (91% soit 83.2 ares) Surcharges du plan de secteur Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN 2 Zone(s) d'affectation: Forestière (9% soit 8.38 ares) Agricole (91% soit 83.2 ares) Surcharges du plan de secteur Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN 2 Zone(s) d'affectation: Forestière (9% soit 8.38 ares) Agricole (91% soit 83.2 ares) Surcharges du plan de secteur Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN 2 Zone(s) d'affectation: Forestière (9% soit 8.38 ares) Agricole (91% soit 83.2 ares) Surcharges du plan de secteur Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
PHILIPPEVILLE-COUVIN 2 Zone(s) d'affectation: Forestière (9% soit 8.38 ares) Agricole (91% soit 83.2 ares) Surcharges du plan de secteur Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
2 Zone(s) d'affectation: Forestière (9% soit 8.38 ares) Agricole (91% soit 83.2 ares) Surcharges du plan de secteur Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
Forestière (9% soit 8.38 ares) Agricole (91% soit 83.2 ares) Surcharges du plan de secteur Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
Forestière (9% soit 8.38 ares) Agricole (91% soit 83.2 ares) Surcharges du plan de secteur Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
Agricole (91% soit 83.2 ares) Surcharges du plan de secteur Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
Surcharges du plan de secteur Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
Périmètre d'intérêt paysager Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
Prescription supplémentaire : Non Avant-projet et projet de modification du plan de
Avant-projet et projet de modification du plan de
nfrastructures en avant-projet ou projet : Non
Périmètres des avant-projets et projets : Non
Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
Protégées en matière d'Urbanisme : Non
Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres d
Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: No.
regionient General Bar 100 Banisbos en 200 200 100
Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
nobilité réduite: Oui
Code carto: 93056-RMR-0001-01
Libellé: Philippeville
Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de
oublicité: Oui
Code carto: 93056-REP-0001-01
Code Carlo. 93030-Idir -0001-01
Libellé: Philippeville



	06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non-
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
	Axe du réseau hydrographique wallon: Non
Cours d'eau	A 50 mètres: Oui non défini, la catégorie n'est pas définie non défini, la catégorie n'est pas définie
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non



Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non Parcelle contenant un monument classé : Non
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	La parcelle n'a pas une présence de karst Parcelle située dans une cavité: Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
	parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la



	Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archeologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
from the first things from whateres	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 296
100000000000000000000000000000000000000	INS: 93056
	Surface calculée: 43.95 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 43.95 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
The state of the s	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01



	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non
	Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle
	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non
Parc naturel	Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée II : Non Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Cours d'eau	A 50 mètres: Non
Zones d'assamissement	Axe du réseau hydrographique wallon: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
Sites à réaménager (SAR) Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non Parcelle située dans un SAR: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
	Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991



	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
	La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes	
La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines
zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non





· ·	Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 326
rarcene concernee	INS: 93056
	Surface calculée: 17.67 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
9	THIS TEVILLE COCYA
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 17.67 ares)
	Agricole (10070 Bolt 17.07 accs)
	Surcharges du plan de secteur
	Burella gos da prair do socione
Plan de secteur	
	Prescriptions supplémentaires
-	Prescription supplémentaire : Non
	F 11
#	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
J.	
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
Guides Régionaux d'Urbanisme	mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de
=20	publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01



	Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) A 50 mètres: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	province de liège) 1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Oui Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui



Parcelle contenant une wateringue: Non Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret): Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret): Non La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines
Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret): Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation
Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250
TA JOHN CONTROL
Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
d'une zone Natura 2000
Code du site: BE35029 Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre
Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000 Superficie concernée: 2% soit 0.37 ares
Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non



	La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 327
	INS: 93056
	Surface calculée: 23.87 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement:
Α	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1.7. () 11.00 + 4
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 23.87 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
Guides Régionaux d'Urbanisme	Protégées en matière d'Urbanisme : Non



	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
, ,	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
	Communaux d'Urbanisme: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
	Communaux de Bâtisse: Oui
Guides Communaux d'Urbanisme	Code carto: 93056-RCB-0001-02
Guides Communaux a Orbanismo	Libellé: Règlement communal sur la prévention des
	incendies dans les dancings et autres locaux où l'on
	danse
#	Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc.
Permis d'Urbanisation	lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
*	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui
	non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la
	province de liège)
X X	
Cours d'eau	A 50 mètres: Oui
:00	non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la
	province de liège)
	non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la
	province de liège)
Aléa d'inondation	1 (2 11 17
Attention, les aléas "très faible" sont à	1 zone(s) d'aléa:
consulter uniquement sur carte (échelles	A17 6.21.
inférieures au 1:25.000).	Aléa faible
Cette catégorie ne peut être complétée	Classement: Aléa faible par débordement
automatiquement dans cette fiche.	





*	<u> </u>
	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non
Axe de ruissellement concentré	Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de
	ruissellement concentré: Oui
	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non
· ·	Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non
*	Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
	Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
	La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
	Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000	Superficie concernée: 1% soit 0.32 ares
	Code du site: BE35029
2	Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	d'une zone Natura 2000
Servitudes	
La couche des servitudes n'a plus été	
actualisée depuis plusieurs années et n'est	
donc plus à jour.	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne
Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral,	sont plus interrogées.
cette couche finira par complètement	
disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non



Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé: Non Parcelle contenant un site classé: Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé: Non Parcelle contenant un site archéologique classé: Non Parcelle contenant une zone de protection: Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

Parcelle concernée	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-FAGNE/ Section: B Numéro: B 328 A INS: 93056 Surface calculée: 158.34 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN 1 Zone(s) d'affectation: Agricole (100% soit 158.34 ares) Surcharges du plan de secteur



	Périmètre d'intérêt paysager
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Nor
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
Guides Régionaux d'Urbanisme	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
Guides Regionaux d Orbanisme	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02
	Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on
	danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour l province de liège)





Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	A 50 mètres: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) non défini, la catégorie n'est pas définie non défini, la catégorie n'est pas définie non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) 1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement Parcelle traversée par un axe de ruissellement
Axe de ruissellement concentré	concentré: Oui Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
Zone Natura 2000	Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000



20):	Superficie concernée: 1% soit 1.66 ares Code du site: BE35029 Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes	2
La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non



Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)
---	---

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 331 A
	INS: 93056
	Surface calculée: 241.25 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
30	Nom du plan du secteur d'aménagement:
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 241.25 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	Périmètre d'intérêt paysager
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Nor
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
	mobilité réduite: Oui
9	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
Guides Régionaux d'Urbanisme	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de
	publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des
0	constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non



	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02
	Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
	non défini, la catégorie n'est pas définie
Cours d'eau	
	A 50 mètres: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) non défini, la catégorie n'est pas définie non défini, la catégorie n'est pas définie
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Oui Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle:
	Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non



Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5
mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10
mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Superficie concernée: 1% soit 1.77 ares Code du site: BE35029 Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton
Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Parcelle contenant une wateringue: Non
Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines
La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Parcelle située dans une cavité: Non



	La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30°: Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé: Non Parcelle contenant un site classé: Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé: Non Parcelle contenant un site archéologique classé: Non Parcelle contenant une zone de protection: Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 332 C
	INS: 93056
	Surface calculée: 153.88 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
(%)	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 153.88 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
Guides Régionaux d'Urbanisme	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
	mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville





	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de
	publicité: Oui Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
	Communaux d'Urbanisme: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
	Communaux de Bâtisse: Oui
Guides Communaux d'Urbanisme	Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des
	incendies dans les dancings et autres locaux où l'on
	danse
	Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre
	(arrêté))
D	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc.
Permis d'Urbanisation	lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
	non défini, la catégorie n'est pas définie
	non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la
-,	province de liège)
	non défini, la catégorie n'est pas définie
C Wassa	
Cours d'eau	A 50 mètres: Oui
4	non défini, la catégorie n'est pas définie
	non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la
	province de liège)
	non défini, la catégorie n'est pas définie non défini, la catégorie n'est pas définie
	non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la
	province de liège)
	non défini, la catégorie n'est pas définie
	non défini, la catégorie n'est pas définie non défini, la catégorie n'est pas définie



r	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Aléa d'inondation	
Attention, les aléas "très faible" sont à	1 zone(s) d'aléa:
consulter uniquement sur carte (échelles	
inférieures au 1:25.000).	Aléa faible
Cette catégorie ne peut être complétée	Classement: Aléa faible par débordement
automatiquement dans cette fiche.	•
<u>.</u>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement
A A N A A - C	concentré: Non
Axe de ruissellement concentré	Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de
	ruissellement concentré: Oui
The second secon	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire
	(II): Non
To the state of th	Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II)
Zone de prévention des captages (SPW)	: Non
	Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III
	: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non
	Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle:
	Non
	Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle:
	Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la
	parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins
	de 5 mètres de la parcelle: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins
	de 10 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve dans la
	parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5
	mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10
	mètres de la parcelle: Non
	La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
	Sélection située dans un PIP: Oui
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue
TADEST - I dints of lights (I VIOLIVIC)	remarquable: Oui
Zone Natura 2000	Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura
	2000
	Superficie concernée: 1% soit 2.17 ares
	Code du site: BE35029
	Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton
	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre
Zone Natura 2000 (100m)	d'une zone Natura 2000
Servitudes	d die Zone Matara Zooo
	Cog données n'étent plus misses à jour non le code-tre un
La couche des servitudes n'a plus été	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne
actualisée depuis plusieurs années et n'est	sont plus interrogées.
donc plus à jour.	



Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret): Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret): Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)



The state of the s	D' ' ' DITT IDDEXTIT E 10 DITATT I EDG EN
	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
Parcelle concernée	Section: B Numéro: B 333 C
r arcene concernee	INS: 93056
AND RESERVED THE PROPERTY OF THE PARTY OF	Surface calculée: 15.78 ares
promised the property of the first of the contract of the cont	
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 15.78 ares)
	-5 (100/0001111/0011100)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	1 Totogoes en matiere a orbanisme. Tvon
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
×	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Darcella situás en CDII. A ceàs ever mercennes à
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
Guides Régionaux d'Urbanisme	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de
	publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du
	06/09/1991
	Demosile située en CDII Occilié
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
	Communaux d'Urbanisme: Non
Guides Communaux d'Urhanisma	
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui
	Code carto: 93056-RCB-0001-02
	Code Carto. 73030-ACD-0001-02



: 071/66 04 07



	Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui non défini, la catégorie n'est pas définie
*	A 50 mètres: Oui non défini, la catégorie n'est pas définie non défini, la catégorie n'est pas définie non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
Cours d'eau	non défini, la catégorie n'est pas définie non défini, la catégorie n'est pas définie non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la
y:	province de liège) non défini, la catégorie n'est pas définie non défini, la catégorie n'est pas définie non défini, la catégorie n'est pas définie non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
	non défini, la catégorie n'est pas définie non défini, la catégorie n'est pas définie
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non



	The culture on the course 2
	Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins
	de 5 mètres de la parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve dans la
	parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5
	mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
	La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
	Sélection située dans un PIP: Oui
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
	Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000	Superficie concernée: 4% soit 0.59 ares Code du site: BE35029
	Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
	La parcelle n'a pas une présence de carrières
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines



· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
D	Numéro: B 333 H
Parcelle concernée	INS: 93056
	Surface calculée: 35.43 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 7 ans(a) diaffractations
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 35.43 ares)
	Curchargas du plan de secteur
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	r resemption supplementante. Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
C : L. Dísis Illishanis	riolegees en manere à Ordanisme. Ivon
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non



	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 93056-RMR-0001-01 Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01 Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
Guides Communaux d'Urbanisme	Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des
	incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre
	(arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui non défini, la catégorie n'est pas définie
	non défini, la catégorie n'est pas définie
	A 50 mètres: Oui non défini, la catégorie n'est pas définie
	non défini, la catégorie n'est pas définie
Cours d'eau	non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
	non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
	non défini, la catégorie n'est pas définie
	non défini, la catégorie n'est pas définie non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
	non défini, la catégorie n'est pas définie
	non défini, la catégorie n'est pas définie



	non défini, la catégorie n'est pas définie non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) non défini, la catégorie n'est pas définie non défini, la catégorie n'est pas définie
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
Zone Natura 2000	Parcelle située dans le périmètre d'une zone Natura 2000 Superficie concernée: 5% soit 1.87 ares Code du site: BE35029 Nom: Bassin fagnard de l'Hermeton



Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)



	THE PROPERTY OF TO DIVINIT LEDGE THE
	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
n ()	Section: B Numéro: B 345
Parcelle concernée	INS: 93056
	Surface calculée: 31.95 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 31.95 ares)
•	Agricole (10070 3011 51:75 tales)
N .	Surcharges du plan de secteur
	Surcharges du plan de secteda
Plan de secteur	#
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
* * *	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
, e	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
	mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
¥-	Libellé: Philippeville
Guides Régionaux d'Urbanisme	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
* 4	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de
	publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du
	06/09/1991
	00/07/1771
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des
	constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
	Communaux d'Urbanisme: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
Guides Communaux a Ornanisme	Communaux de Bâtisse: Oui
	Code carto: 93056-RCB-0001-02
	Code catio. 75050-1COD-0001-02





	Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
	A 50 mètres: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non



	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret): Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret): Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non



Carte archeologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 346
	INS: 93056
	Surface calculée: 106.48 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 106.48 ares)
	Agricole (100% soft 100.48 dies)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	rescription supprementance. Ivon
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Nor
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
	mobilité réduite: Oui
-	Code carto: 93056-RMR-0001-01
Cuidas Dágianaux dilluhanisma	Libellé: Philippeville
Guides Régionaux d'Urbanisme	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de
	publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991



	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
Cours d'eau	::
	A 50 mètres: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège)
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Oui Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non



Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Parcelle contenant une wateringue: Non
Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Parcelle située dans une cavité: Non
Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non



	Parcelle contenant un ensemble architectural classé:
e e	Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 125
	INS: 93056
	Surface calculée: 1.85 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	2 Zone(s) d'affectation:
	Habitat à caractère rural (100% soit 1.85 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	Périmètre d'intérêt paysager
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
=	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
	mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001



	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01 Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02
Guides Communaux d'Urbanisme	Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse
	Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Autonome (RAA)
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Oui non classé, (dessiné à l'atlas comme non classé pour la province de liège) décrit à l'atlas en 3 ème catégorie
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle:



r	Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la
	parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non
	La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret): Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret): Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non



Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé: Non Parcelle contenant un site classé: Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé: Non Parcelle contenant un site archéologique classé: Non Parcelle contenant une zone de protection: Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 1.85 ares)
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

and the second of the second of the second	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 171
	INS: 93056
	Surface calculée: 3.51 ares
أتوهد الأعتلنت فرندا والمرياط الاستراء كالمريد	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Habitat à caractère rural (100% soit 3.51 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
Cuidea Dárian ann dUlabariana	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non



Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située dans une gone de prévention forfaitaire
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s): Autonome (RAA)
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Permis d'Urbanisation Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non Parcelle située dans un SAR: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 93056-RMR-0001-01 Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 93056-REP-0001-01 Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non



	Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle:
Liste des arbres et haies remarquables	Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens



	puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 3.51 ares)
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 238
	INS: 93056
	Surface calculée: 13.88 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement:
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Habitat à caractère rural (100% soit 13.88 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
Guides Régionaux d'Urbanisme	Protégées en matière d'Urbanisme : Non



	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui
	Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Autonome (RAA)
	Axe du réseau hydrographique wallon: Non
Cours d'eau	A 50 mètres: Oui décrit à l'atlas en 3 ème catégorie décrit à l'atlas en 3 ème catégorie décrit à l'atlas en 3 ème catégorie
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles	1 zone(s) d'aléa:
inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée	Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
automatiquement dans cette fiche.	Parcelle traversée par un axe de ruissellement
Axe de ruissellement concentré	concentré: Non



	Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature



	strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

and such administration	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 241
	INS: 93056
	Surface calculée: 16.35 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (92% soit 16.35 ares)
Plan de secteur	Surcharges du plan de secteur
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur



(A)	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
Guides Régionaux d'Urbanisme	Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01 Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAD)	Parcelle située dans un SAR: Non
Sites à réaménager (SAR) Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s): Autonome (RAA)
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Oui décrit à l'atlas en 3 ème catégorie décrit à l'atlas en 3 ème catégorie
Aléa d'inondation	1 zone(s) d'aléa:
Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles	Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
inférieures au 1:25.000).	Classometr. And fatore par decordenient



Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée II : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui



Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (28% soit 4.62 ares)
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé: Non Parcelle contenant un site classé: Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé: Non Parcelle contenant un site archéologique classé: Non Parcelle contenant une zone de protection: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non

Parcelle concernée	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-FAGNE/ Section: B Numéro: B 242 INS: 93056 Surface calculée: 6.61 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN 1 Zone(s) d'affectation: Agricole (100% soit 6.61 ares) Surcharges du plan de secteur
2	



	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 93056-RMR-0001-01 Libellé: Philippeville
Guides Régionaux d'Urbanisme	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01 Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non
- w	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui
Guides Communaux d'Urbanisme	Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre
	(arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	2 type(s) de zone(s) : Autonome (RAA) Autonome (RAA)
	Axe du réseau hydrographique wallon: Non
Cours d'eau	A 50 mètres: Oui décrit à l'atlas en 3 ème catégorie



Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à	1 zone(s) d'aléa:
consulter uniquement sur carte (échelles	Aléa faible
inférieures au 1:25.000).	
Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	Classement: Aléa faible par débordement
1	Parcelle traversée par un axe de ruissellement
Axe de ruissellement concentré	concentré: Non
Axe de l'uissement concentre	Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de
	ruissellement concentré: Oui
	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire
	(II): Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non
	Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III
	: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Tare nature	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non
ě	Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle:
	Non
	Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle:
	Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la
	parcelle: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins
Liste des arbres et haies remarquables	de 5 mètres de la parcelle: Non
Liste des arbres et naies remarquables	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins
	de 10 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve dans la
	parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10
	mètres de la parcelle: Non
	La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
	Sélection située dans un PIP: Oui
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue
TIDESTE TOMOS OF EGILLS (2 + 22 2 - 2 -)	remarquable: Oui
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura
Lone Main a 2000	2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes	3
La couche des servitudes n'a plus été	
actualisée depuis plusieurs années et n'est	
donc plus à jour.	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne
Au fur et à mesure des mises à jour du plan	sont plus interrogées.
parcellaire cadastral,	
cette couche finira par complètement	
disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	



Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 6.61 ares)
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

Parcelle concernée	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-FAGNE/ Section: B Numéro: B 243 D INS: 93056
	Surface calculée: 7 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:



	Agricole (100% soit 7 ares)
x	Surcharges du plan de secteur
	Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique
	Prescriptions supplémentaires Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 93056-RMR-0001-01 Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 93056-REP-0001-01 Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02
	Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non





Zones d'assainissement	2 type(s) de zone(s) : Autonome (RAA) Autonome (RAA)
	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui décrit à l'atlas en 3 ème catégorie
Cours d'eau	
	A 50 mètres: Oui décrit à l'atlas en 3 ème catégorie
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000



Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultațion obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 7 ares)
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)



	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 243 E
	INS: 93056
	Surface calculée: 2.98 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
*	Agricole (100% soit 2.98 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
	mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01 Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
Guides Régionaux d'Urbanisme	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des
	constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
4	Communaux de Bâtisse: Qui



2: 071/66 04 07

	Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Nón
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s): Autonome (RAA)
	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui décrit à l'atlas en 3 ème catégorie
Cours d'eau	* * *
	A 50 mètres: Oui décrit à l'atlas en 3 ème catégorie
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non
	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non



	Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret): Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret): Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non



Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 2.98 ares)
(Source.SI VV)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
the state of the state of the state of the	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 243 F
Parcene concernee	INS: 93056
	Surface calculée: 3.75 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
* 1	1 Zone(s) d'affectation:
f	Agricole (100% soit 3.75 ares)
*	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	Périmètre d'intérêt culturel, historique ou
I fan de sectedi	esthétique
	Prescriptions supplémentaires
*	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
	mobilité réduite: Oui
Guides Régionaux d'Urbanisme	Code carto: 93056-RMR-0001-01
Guides Regionaux d Orbanisme	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de
	publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du



	06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Autonome (RAA)
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Oui décrit à l'atlas en 3 ème catégorie A 50 mètres: Oui décrit à l'atlas en 3 ème catégorie
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	1 zone(s) d'aléa: Aléa faible Classement: Aléa faible par débordement
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non



Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non 22
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non La parcelle n'a pas une présence de carrières
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Oui
disparaître.(Source: SPF - Cadmap) Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Oui
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non



	Parcelle contenant un ensemble architectural classé: Non Parcelle contenant un site archéologique classé: Non Parcelle contenant une zone de protection: Non
Inventaire du natrimoine immobilier	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 3.75 ares)
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 281 A
	INS: 93056
	Surface calculée: 15.72 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
4	Habitat à caractère rural (100% soit 15.72 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	rescription supplementance. Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de
	secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à
Guides Regionada a Orbanismo	mobilité réduite: Qui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01
	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
8	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	2010011777 0t 2010112001



	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 93056-REP-0001-01
*	Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 93056-RCB-0001-02 Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre
Permis d'Urbanisation	(arrêté)) Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s): Autonome (RAA)
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée II: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle Non



ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non Sélection située dans un PIP: Oui Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non



Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (12% soit 1.88 ares)
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

	Division: PHILIPPEVILLE 10 DIV/VILLERS-EN-
	FAGNE/
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 300 C
	INS: 93056
	Surface calculée: 119.67 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Nom du plan du secteur d'aménagement:
	PHILIPPEVILLE-COUVIN
	1 Zone(s) d'affectation:
	Agricole (100% soit 119.67 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Dlan de gestaum	Périmètre d'intérêt paysager
Plan de secteur	Canalisation (existante ou en projet)
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones
	Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de
	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui
	Code carto: 93056-RMR-0001-01



	Libellé: Philippeville
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 93056-REP-0001-01
	Libellé: Philippeville Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements
	Communaux de Bâtisse: Qui
	Code carto: 93056-RCB-0001-02
Guides Communaux d'Urbanisme	Libellé: Règlement communal sur la prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on
	danse Historique dossier: arrêté du 19/09/1983 (Ministre (arrêté))
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Zones d'assainissement	0 type(s) de zone(s):
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation	
Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III
	: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle:



de 10 mètres de la parcelle
d'arbres se trouve dans la
d'arbres se trouve à moins
Non d'arbres se trouve à moins
Non
ble se trouve dans la
ble se trouve à moins de 5
able se trouve à moins de 10
une zone AHREM: Non P: Oui
200 mètres d'une vue
périmètre d'une zone Natur
s de 100 mètres du périmètr
ises à jour par le cadastre n
eringue: Non
canalisation 'Fluxys': Oui distance inférieure à 250
es démarches de gestion de nt à prévoir (Art. 12 §2 et 3 es informations de nature lenant à aucune obligation on
sence de carrières sence de puits de mines sence potentielle d'anciens e de minières de fer sence de karst



Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Les Forêts d'Ardenne - Massifs forestiers	Est repris dans une zone "Forêts d'Ardenne": OUI (La Forêt du Pays de Chimay)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

1. LES IMPETRANTS

Pour obtenir des informations relatives aux impétrants, veuillez-vous adresser à : ORES (électricité) : rue de la Vacherie, 99 à 5060 Sambreville (071/75.58.62) ; INASEP (distribution d'eau) :-INASEP, rue de l'Hôpital, 6 à 5600 Philippeville (071/66.79.25) ; EGOUTTAGE : service urbanisme et/ou INASEP AGREA – Rue des Viaux 1b à 5100 Naninne GAZ : FLUXYS, avenue des Arts, 31 à 1040 Bruxelles (02/282.72.11) ;

STATUT DES VOIRIES ET ATLAS DES CHEMINS

En ce qui concerne les modifications de voiries antérieures au 06 février 2014, nous vous invitons à vous adresser au SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL de Namur – atlas@province.namur.be

2. TEST DE PERMEABILITE DU SOL

Le Code de l'eau prévoit une gestion des eaux de pluie à la parcelle par dispersion. Le recours à l'égout ne peut être autorisé que sur base d'une dérogation liée à des problèmes de perméabilité du sol. En cas de nouvelle construction, une étude de perméabilité du sol est donc imposée et doit être fournie au moment du dépôt du dossier de permis d'urbanisme. A défaut celui-ci sera déclaré incomplet.

Si le bien se situe en zone d'épuration individuelle sans égout, cette étude permettra de dimensionner correctement le système de drains de dispersion et en cas de terrain imperméables de proposer d'autres solutions.

3. LE DECRET SOL

Le Décret SOL est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La Banque de Données de l'État des Sols (BDES) offre à tous les citoyens un accès aux données dont dispose l'Administration sur l'état des sols en Wallonie. Elle permet également de délivrer des extraits conformes (payant). Les données ci-dessus vous informent si les parcelles sont concernées par une éventuelle pollution du

sol.

Bleu lavande: aucune obligation légale.

Pêche: démarches de gestion des sols réalisées ou sont à prévoir.

Nous vous conseillons de consulter le site https://bdes.wallonie.be/portal pour plus d'informations ou pour obtenir des extraits conformes.



SERVICE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

☑ : nathalie.anciaux@commune-philippeville.be

communales ou régionales ne peuvent donc pas procéder à des tels constats.

En nous tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Maître, en l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice Générale F.F.,

Caroline CORN



Le Bourgmestre,

Jérémy DE MARTIN

4. LES INFRACTIONS

Le présent avis ne donne aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique. Pour rappel, un permis d'urbanisme est requis pour la plupart des constructions depuis 1962.

Il convient également de vérifier la correspondance entre le permis délivré et les travaux effectués. Les dossiers sont consultables au service urbanisme sur rendez-vous. Aucune copie des plans ne pourra être fournie, ceux-ci étant la propriété intellectuelle de l'architecte.

5. **DÉCRET WALTERRE**

Tous les chantiers impliquant des mouvements de terres (entrant, sortant ou internes au chantier) sont soumis à l'application du décret WALTERRE du 05/08/2018.

La procédure « traçabilité » doit être réalisée dès que le volume des terres est supérieur à 10m³. A partir de 400m³ il convient de faire réaliser la procédure de « contrôle qualité des terres »

Le Gouvernement wallon a reconnu l'asbl WALTERRE comme opérateur en charge de ces missions de certification et de traçabilité.

Responsabilité

L'exécution du contrôle qualité (RQT) et l'obtention du certificat de contrôle qualité des terres (CQT) incombera aux personnes suivantes, dans l'ordre :

- à l'entrepreneur, en cas de convention régie par la « Loi Breyne » ;
- à défaut d'entrepreneur, au promoteur, en cas de promotion immobilière ;
- à défaut d'entrepreneur et de promoteur, au maître d'ouvrage.

Notification des mouvements de terre

Les mouvements de terres vers un terrain en Région Wallonne doivent être notifiés préalablement. Les différentes opérations de gestion sont réalisées au travers d'une plateforme informatique adaptée aux besoins de chaque utilisateur.

La notification de mouvement de terres de déblais depuis le site d'origine incombe à la personne responsable de l'évacuation des terres, c'est-à-dire la personne qui décide de leur destination et procède ou fait procéder à leur transport.

Avant le début du chantier, le demandeur devra notifier au service urbanisme le volume des terres à évacuer ou à importer et fournir les documents prouvant le respect du décret WALTERRE. Pour toutes les informations voir le site https://walterre.be/legislation/

6. REDEVANCE COMMUNALE

Dès réception de la présente, nous vous prions de verser le montant de la redevance communale qui est de 55€ pour les 5 premières parcelles et 5€ par parcelles supplémentaires. Le montant total de votre demande s'élève donc à 380€ à verser sur le compte n° BE05-091-0005381-75 de l'Administration Communale, 12, Place d'Armes – 5600 PHILIPPEVILLE, en reprenant la référence RU 160/2025.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrons être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.

Il arrive souvent qu'une attestation relative à la prescription des actes et travaux infractionnels (Article D.VII.1er bis du CoDT) soit sollicitée auprès de la commune.

Précisons, à cet égard, que l'exposé des motifs du décret du 23 décembre 2023 modifiant le CoDT rappelle que "(...) seule une juridiction peut constater que les conditions de l'amnistie sont ou non rencontrées et qu'en conséquence, une infraction existe ou non. Les autorités administratives

